

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018 POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2017

Retrouvez ce document sur **impots.gouv.fr.** Pour vos démarches, il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur **impots.gouv.fr/verifavis** 

M CARRIERE MATHIEU KEVIN 45 T RUE MICHEL MONTAGNE 31170 TOURNEFEUILLE

Vos références

Numéro fiscal: 30 12 186 414 335 C

Revenu fiscal de référence : 23509

Référence du document : 18 A4 0848569 57

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

**BATIMENT B4** 

65 BD DU MARECHAL JOFFRE

92340 BOURG LA REINE

Numéro FIP: 922 64 67 3657158789 3

Numéro d'ordre :

Date d'établissement : 04/05/2018

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT 1 918.00 €

Vous recevrez à compter du mois d'août un avis d'imposition indiquant le montant à payer ainsi que la date limite de paiement (si vous n'avez pas de contrat de prélèvement à l'échéance ou mensuel).

Ne payez pas votre impôt avec ce document

## Vos démarches

Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de

prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

→ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone: - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368\*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.

- Pour toute autre question personnelle, veuillez contacter votre centre des finances publiques.

Sur place : Rendez vous à votre centre des finances publiques.

Retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur

impots.gouv.fr, rubrique « Contact ».

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 04/05/2018

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

		RÉSIDEN	CE EXCLUSIVE	RÉSIDEN	CE ALTERNÉE				
ITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
С					1	ı		1 1	1.0
Total des						<b>Déclar. 1</b> 26121			Total
						2612 23509			23509
									<b>2350</b> 9 - (
Revenu imposable									23509
Impôt sur les revenus soumis au barème 14									1918
Impôt sur le revenu net avant corrections									1918
IMPOT N	ET								
Total de l'impôt sur le revenu net									1918
TOTAL D	E VOTDE IN	ADOSITION I	NETTE A REC	OUVDED					1918
		MPLEMENTA		OOVILLI					1310
									23509